



PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 OCTOBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés, au Parc des Sports l'Enjeu (salle conviviale) à Parthenay, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD
Jean-Pierre GUILBAUD donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN
Armelle YOU donne procuration à Nicole LAMBERT
Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER
Magaly PROUST donne procuration à Claude BEAUCHAMP

Absences excusées : Nicolas GUILLEMINOT, Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD, Michel BAUDOIN

Secrétaires de séance : Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU

SOMMAIRE

DIFF'ART : 30 ANS ET LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS CULTURELLES	2
HOMMAGE À MONSIEUR MICHEL GUYON	6
<u>AFFAIRES GENERALES</u>	
1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	6
2 - BILAN D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2017	9
TERRITOIRE NUMERIQUE	12
3 - TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE - MODIFICATION DU PERIMETRE DES ACTES REGLEMENTAIRES - APPROBATION D'UN AVENANT N°3	12
AMENAGEMENT URBAIN	13
4 - REAMENAGEMENT DE LA RUE DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE - LOT N°1 «TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE» - APPROBATION D'UN AVENANT N°213	
URBANISME – ENVIRONNEMENT	14
5 - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE DE PARTHENAY - AVIS DE LA COMMUNE DE PARTHENAY	14
QUESTIONS DIVERSES	16

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, Il y a quelques absents et je voudrais particulièrement excuser Françoise BELY qui vient de perdre sa maman, nous pensons bien à elle dans ces moments difficiles.

Nous allons commencer ce Conseil Municipal, comme parfois nous le faisons, par la présentation d'une association. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir des membres de l'association Diff'Art qui vient de fêter les 30 ans d'existence de la salle avec une semaine d'investissement dans beaucoup de lieux atypiques qui ont donné une grande satisfaction aux parthenaisiens et plus largement aux Gâtinais. Je voulais vous remercier de répondre à cette sollicitation de la collectivité, d'investir la ville, de l'animer.

Nous allons vous laisser la parole et à l'issue de votre intervention, nous échangerons.

M. SAUVIGNON David : Bonsoir à toutes et tous. Nous sommes très honorés d'être invités au Conseil Municipal. Avant de faire un pré-bilan, car nous sortons juste de l'évènement organisé à l'occasion des 30 ans de la salle Diff'Art, je voulais faire un retour, pour ceux qui connaissent peut-être moins l'association, sur ce qu'elle est aujourd'hui.

L'association Diff'Art, ex Trasta Roots, existe depuis 2002 non pas comme la salle du même nom qui elle existe depuis 1988. Elle est actuellement dirigée par un bureau composé de 4 co-présidents, représenté ce soir par Léna, à ma droite. Ce qui est intéressant à noter, c'est que nous fêtons les 30 ans de cette salle et que parmi les 4 membres qui composent le bureau, 3 ont moins de 30 ans. C'est une anecdote mais qui est symbolique quand-même. L'association est composée d'un Conseil d'Administration de 21 membres qui représentent tous les milieux socio-professionnels et tous les âges, une cinquantaine de bénévoles, entre 250 et 300 adhérents chaque année. Il y a une vie associative assez forte et riche. Les personnes viennent à Diff'Art avant tout pour faire vivre les musiques actuelles sur le territoire mais également pour échanger. Cette association a 17 ans mais sait se renouveler tous les ans.

En termes économique, l'association a 3 activités :

- la diffusion des musiques actuelles à travers les concerts
- l'accompagnement des artistes amateurs et professionnels
- l'enseignement et l'éducation artistique en milieu scolaire

Le budget est de 265 000 € en moyenne sur ces 5 dernières années. Il est composé de 54 % d'autofinancement, de 38 % de fonds publics et 8 % de fonds privés (particuliers et entreprises). Nous avons eu des soucis de trésorerie il y a quelques années et nous avons fait un appel aux dons pour le soutien de la salle qui nous a permis de récupérer un montant conséquent, 15 000 €. Nous avons toujours des difficultés de trésorerie, l'association n'ayant pas capitalisé suffisamment de fonds de roulement ces dernières années.

Je vais laisser la parole à Léna qui va vous parler du bilan de la manifestation organisée pour les 30 ans de la salle Diff'Art intitulée « 10 jours pour amplifier les pouvoirs de la musique », en lien avec le Document d'orientations culturelles proposé cette année par la Ville de Parthenay avec 3 thèmes : l'animation de la cité, l'éducation artistique pour tous les âges et la valorisation du patrimoine.

Mme BOURIN-MALLET Léna : Nous avons passé 10 jours à sortir de notre zone de confort puisque nous étions à la salle Diff'Art mais également un peu partout sur la commune de Parthenay et alentours. Il y a donc eu 30 artistes et 30 lieux avec des interventions assez diverses (concerts, showcases, expositions, ateliers, conférences, projections, débats, animations, interventions dans les écoles).

SHOWCASES

Ils ont eu lieu dans des lieux très variés : Place des Bancs, Base de loisirs, Bar le Baratin, Médiathèque, Crédit Mutuel, Café des Arts, Cinéma, Cave mets et vin, Cabane le Vallon d'Eole, Gâtinéo, Madeleine et Gaufrette, Parc du Domaine des Loges, Auto Ecole Bremaud, Place du Drapeau, Place des Halles...

Lors de ces showcases, Hey Hey My My et Hildebrandt ont animé la Place des Bancs, We Want Sound à la Médiathèque de Parthenay, Hey Hey My My à la Cabane Le Vallon d'Eole à Beaulieu Sous-Parthenay, We Want Sound accompagné de la chorale rock Diff'Art au skate parc de la Base de Loisirs de Parthenay, DJ One Up accompagné des danseurs de Original Monkees à Gâtinéo, Shantel Jean et The Country Boys au marché des

Halles, Captain Parade au Centre de loisirs Maurice Caillon, De Satya à la Cave Mets et Vin, concert de la chorale rock de Diff'Art et de Bolchoï Karma au Cinéma Le Foyer, Dagobleen & Nico K à l'EREA, DJ Set De Nyktalop Mélodie et Négo au Café des Arts, Dj Set de One Up et Tonykorias au Bar le Baratin, Slam session animée par Da Gobleen au Rouge Gorge.

ANIMATIONS, SPECTACLES, EXPOSITIONS ET PROJECTIONS

- Un Toit en Gâtine : Conférence sur l'histoire du rock par Jean Do Bernard
- Co production Eco Festival : Théâtre "L'Alcazar, l'envers d'un music-hall" par Chap De Lune
- Charcuterie Musicale place des Halles : Blind test en soirée
- Cinéma Le Foyer : Projection et débat sur le documentaire « Alive Inside » qui parle du pouvoir de la musique sur le cerveau, projection et débat sur le film « 20 ans pour changer le monde en co-production avec l'Eco Festival « ça marche »
- Librairie l'Antidote : Sortie officielle du livre « Diff'Art dans la peau » en présence de Xavier Le Roux (auteur) et de Marie-Clarisse Monin (photographe). Ce livre dresse 30 portraits de 30 personnes passées par la salle Diff'Art et l'impact de ce lieu sur leur vie professionnelle future
- Salle Diff'Art : Peinture sur les murs réalisée par 9 graffeurs niortais en partenariat avec l'association Envie Urbaine
- Librairie l'Antidote : Exposition « Marie-Clarisse Monin Photos »
- Médiathèque et Palais des Congrès : Exposition « Micro-ondes » (Labomix)
- Bar le Baratin : Exposition « Hervé Monjeaud »
- Café des Arts : Exposition « Bertrand Lanche »

ATELIERS

- Dans les studios de la salle Diff'Art : Stage djing avec DJ One Up, Masterclass chant avec Hildebrandt, Masterclass batterie avec Colin Russeil (une cinquantaine de participants)

INTERVENTIONS DANS LES ECOLES

- École primaire de Pompaire et Lycée Les Grippeaux : Atelier musique/émotion et écriture de cartels avec Arnaud Négo (Labomix)
- Ecoles primaires de Châtillon-sur-Thouet et Pompaire : Atelier écriture de chansons avec Monsieur Lune
- Collège Le Marchioux : Atelier beatbox avec Satya
- Lycée Les Grippeaux : Atelier Djing avec Dj One Up et prestation au self

CONCERTS

5 soirées ont été organisées à la salle Diff'Art et 1 soirée au Palais des Congrès

Il y avait un genre différent chaque soir :

- Palais des Congrès : « Le dernier jour » de Monsieur Lune : Une représentation scolaire et 1 représentation tout public
- Salle Diff'Art : Après avoir refait une beauté à nos murs, nous avons installé un site extérieur pour le public. Nous remercions les services Techniques de la Ville de Parthenay qui ont monté les tivolis ainsi que le service des jeux de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine qui nous a prêté des jeux en bois pour que le public puisse profiter de cet espace extérieur.

- samedi 29 septembre en coproduction avec l'Eco Festival : Bolchoï Karma Exp, DJ One Up, Da Gobleen et Nico K
- mercredi 3 octobre : Kimberose et Tanika Charles (soul)
- jeudi 4 octobre : Les Sheriff, The Sliders, Lane (rock)
- vendredi 5 octobre : The Gladiators, Païaka, Satya (reggae)
- samedi 6 octobre : A state of Mind, Too many t's, Kacem Wapalek, Dj Netik, Rhino, Miniman (hip hop)

Une cinquantaine de partenaires nous ont permis de réaliser ce festival qui a réuni 1 713 spectateurs soit une moyenne de 285 spectateurs par concert dont 253 payants. C'est un peu en deçà de notre estimation qui était de 300, l'équilibre budgétaire étant à 350 payants. Réaliser 6 concerts en 10 jours c'est beaucoup mais pour cette première édition, nous sommes satisfaits du résultat.

M. SAUVIGNON : Nous avons décidé de vous faire un retour en images car c'est plus parlant. Ce document est juste réalisé donc il ne contient pas toutes les données. Cette manifestation a été très riche. Il y a eu des événements qui n'étaient pas réservés au public comme l'afterwork du Club des Entrepreneurs. Avec l'aide de la Ville de Parthenay, nous avons déposé des CD dans les boîtes à livres. Plusieurs opérations ont été réalisées mais ne sont pas retranscrites dans le document que nous venons de vous présenter mais le seront dans le bilan officiel.

En termes de financement, les partenaires sont précieux. Le budget est de 80 000 € dont 50 % liés à l'artistique, pour les 10 jours dont la moitié provient de subventions parmi lesquelles 60 % sont issues de l'Europe. Nous espérons les percevoir, les aides de l'Europe sont complexes. Si nous ne l'obtenons pas, ce sera une catastrophe mais a priori il n'y a pas de raison.

Nous avons répondu à un appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine en partenariat avec le Centre national de la variété pour lequel nous avons obtenu 10 000 € sur le thème « lieu de vie et proximité ». Le Département nous a également soutenu ainsi que la Ville de Parthenay et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à travers les équipements qui nous ont accueillis et le concours du service des Jeux.

Les partenaires privés ont été très nombreux, ce sont principalement ceux qui ont soutenu la salle Diff'Art et qui sont à nos côtés depuis 30 ans.

L'objectif de ces 10 jours était de rencontrer des personnes qui ne fréquentent pas ou peu la salle Diff'Art avec comme objectif principal de leur donner envie de venir par la suite.

Pour l'association c'est un test et lors du prochain Conseil d'Administration prévu au mois de décembre, nous prendrons la décision de renouveler l'opération ou pas suivant le bilan qui est en cours.

Mme BOURIN-MALLET Léna : Nous n'avons pas encore tous les éléments nous permettant de faire ce bilan mais du point de vue des administrateurs, je pense qu'il est plutôt positif et nous serions dans l'idée de refaire un événement où l'on sort de nos murs.

M. GILBERT : Tout d'abord, merci à vous d'être présents ce soir en Conseil Municipal car ce n'est pas facile de faire, dans un temps court et synthétique, ce type de présentation.

Nous tenons à vous remercier pour celle-ci et pour le travail effectué pour ces 30 ans car je pense que ce que nous avons voté en Conseil Municipal autour du Document d'orientations culturelles a été particulièrement mis en avant pendant cet événement.

30 interventions, 30 lieux ce qui veut dire aller chercher un public différent (Crédit Mutuel, librairie...), faire un travail au niveau de l'intergénérationnel. Cette approche de l'animation de la cité entre complètement dans cet axe. Artistiquement, nous nous apercevons de la diversité de l'offre que vous avez proposée qui était assez attractive (reggae, rock...). Un travail a également été fait autour des arts plastiques avec tous les graffs qui ont été réalisés et particulièrement bien réussis.

Je remercie Laurent ROUVREAU et les services techniques pour les efforts qui ont été faits entre autres autour des économies sur la rue Salvador Allende qui ont permis de réaliser les aménagements pour le parking. Nous pouvons nous féliciter de l'accessibilité qui a été travaillée cette année pour la salle. Vous avez fait des travaux sur le sol et les peintures, c'est un gros travail que vous faites. Vous arrivez à fédérer beaucoup d'acteurs et à faire vivre les musiques actuelles à Parthenay et au nom du Conseil Municipal, moi-même en tant élu à la Culture, nous tenons à vous en remercier.

Mme SECHERET : Je vais m'exprimer au nom de l'opposition. Nous profitons de votre présence ce soir pour féliciter toute l'équipe de Diff'Art, les bénévoles, les salariés, pour cet anniversaire exceptionnel que vous avez offert à la population gâtinaise. Vous avez su imaginer et mettre en œuvre une programmation qui s'inscrit dans votre savoir faire des musiques actuelles mais vous avez aussi su sortir de votre zone pour investir des lieux inhabituels pour vous en allant à la rencontre de tous les parthenaisiens. Pendant 10 jours, vous nous avez étonné et ravi à travers la musique, l'écriture et bien d'autres formes artistiques qui ouvrent nos esprits et nos cœurs aux échanges et à la découverte. Nous tenons à faire un petit point sur votre livre « Diff'Art dans la peau – 30 histoires

de vies amplifiées ». Celui-ci met en lumière le tremplin professionnel que peut être votre association pour les jeunes au bénéfice du spectacle vivant et de l'économie culturelle partout en France. Votre savoir-faire rayonne ainsi bien au-delà des Deux-Sèvres. L'organisation de ces 10 jours anniversaire vous ont sûrement demandé un grand investissement notamment en termes de temps mais vous en récolterez les fruits pour longtemps, nous en sommes sûrs.

Félicitations pour cet anniversaire et merci à vous de dynamiser ainsi notre ville et notre Gâtine.

Mme CLISSON : Je voulais revenir sur la difficulté à aller chercher des fonds auprès des partenaires privés. Cela a été une démarche récente de votre part ?

M. SAUVIGNON : Cette démarche est assez récente et compliquée. Si nous réitérons l'opération, nous espérons que les gens qui nous ont fait confiance cette année recommenceront et le feront savoir autour d'eux. Je pense au showcase au Crédit Mutuel car nous ne savions pas à quoi nous attendre et c'était très réussi.

Nous vous remercions de ces louanges. L'objectif était de faire plaisir à ceux qui connaissent bien la salle Diff'Art et qui la fréquentent régulièrement mais aussi d'en convaincre de nouveaux. Aujourd'hui c'est un peu tôt mais nous espérons que nous en récolterons les fruits. En interne, je pense que chacun y a trouvé son compte. Comme je vous le disais, il y a 50 bénévoles et 21 administrateurs d'univers différents. Je pense que Parthenay est bien représenté au sein de notre Conseil d'administration.

Mme CLISSON : Combien de salariés avez-vous ?

M. SAUVIGNON : 2 salariés permanents à temps plein et 4 équivalent temps pleins si nous additionnons les professeurs de la rock school et les intermittents.

M. LE MAIRE : Le fait de sortir de votre zone de confort comme vous le disiez, c'est ce qui permet de pouvoir développer les financements (partenariat ou mécénat). Quand vous êtes allés au Crédit Mutuel, je ne suis pas sûr que les salariés ou les clients de la banque avaient déjà fréquenté Diff'Art ou ne connaissaient peut-être pas votre existence d'où l'intérêt d'aller vers un public différent qui peut aussi vous faire découvrir et vous amener des financements. C'est novateur et très fondateur.

Mme BOURIN-MALLET Léna : Je pense que cela s'est vu dans nos soirées car nous avons fait venir un public à la salle qui n'était jamais venu. Ils nous ont vu présents dans la ville sur divers événements et osé franchir la porte de la salle Diff'Art.

Mme CLISSON : La période était peut-être courte car c'était très concentré.

M. SAUVIGNON : Elle était concentrée mais elle nous a permis de toucher beaucoup de parthenaisiens. C'est le format festival qui fonctionne très bien en France à l'inverse du format saison qui lui est beaucoup plus compliqué. Nous travaillons depuis des années sur la saison avec des événements réguliers et c'est plus difficile de se faire entendre.

Pour parler de public, il faut aller chercher les gens en dehors de Parthenay pour que cela fonctionne sauf qu'il faut absolument que nous puissions compter sur les parthenaisiens. Ce n'est jamais acquis et si les parthenaisiens ne viennent pas à Diff'Art, cela ne sert à rien d'aller chercher du public ailleurs. Il faut aussi remobiliser les parthenaisiens autour de cette salle de spectacle qui peut accueillir divers artistes différents. Aujourd'hui, la musique est l'activité culturelle principale des français et encore plus des jeunes même si nous ne sommes pas une association qui se dirige uniquement vers la jeunesse. Il y en a pour tous les âges et les jeunes sont friands de musique, donc à nous de transformer cela. Aujourd'hui, nous avons tout un travail à faire pour attirer davantage de jeunes. Certains jeunes s'investissent au sein de l'association mais au niveau du public c'est un peu plus compliqué. Nous devons donc aller les chercher comme nous l'avons fait à la piscine ou à la base des loisirs.

M. DEVAUD : Je voulais mettre l'accent sur l'afterwork que vous avez réalisé avec le Club des entrepreneurs car faire entrer les chefs d'entreprises dans la salle Diff'Art ce n'était pas un pari gagné. C'était très sympa et les gens qui ne la connaissaient pas ont été ravis. Vous êtes également adhérents du club des entrepreneurs de Gâtine ce qui prouve aussi le rôle que vous remplissez en termes d'attractivité d'entreprises économiques car vous créez de l'économie sur le territoire. Il faut le signaler et je voulais vous en remercier personnellement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de cette présentation.



HOMMAGE À MONSIEUR MICHEL GUYON

Né le 30 janvier 1932 à Frontenay-Rohan-Rohan, il était le fils d'Eugène GUYON et Marie MAROT.

Il s'est marié le 29 janvier 1954 à Parthenay avec Simonne MOREAU, née le 27 janvier 1930 à Pompaire. Ils étaient domiciliés à Parthenay à partir de mai 1965.

Ils ont eu 4 filles : Geneviève dite « Nanou » (vit à Rouillac), Marie-Blanche (infirmière de profession), Cécile (vit à Lille), Claudie (professeure des écoles, réside à Poitiers).

Menuisier-charpentier de profession, Michel GUYON habitait et travaillait 139 rue du Bourg-Belais et était connu pour sa gentillesse. Son entreprise, seule ou en groupement avec d'autres entreprises locales, a réalisé de nombreux travaux sur des bâtiments publics parthenaisiens, comme les écoles, la médiathèque, l'immeuble des services techniques rue Béranger, l'hôpital, etc.

Il s'est occupé du ramassage scolaire et a été Vice-président du comité de gestion de Notre-Dame-de-la-Couldre. Figurant sur la liste de Henri DENOUE, il a accédé au Conseil Municipal par suite de la démission de la tête de liste, dès mars 1983. Il a été élu Conseiller municipal d'opposition jusqu'en 1989.

Membre des commissions économique et scolaire, il intervenait en particulier pour émettre un avis au sujet des travaux de bâtiments entrepris par la Ville.

Il s'était retiré depuis quelques années à Saint-Palais-sur-mer où il était responsable de la Maison paroissiale. Il est décédé à l'âge de 86 ans le 16 octobre 2018.

En sa mémoire, je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence.

Je tiens à souligner le lien de parenté avec notre collègue François GILBERT car M. GUYON était son oncle.



1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant des décisions n° 136 – 137 – 138 :

- DV136-2018 – 18 septembre 2018 : Madame Pascale MOREAU a effectué une mission en qualité de technicienne de plateau sur l'esplanade du Palais des Congrès le 15 septembre 2018 dans le cadre de la manifestation « Les Culturelles ». Le montant total des prestations s'élève comme suit : 327,34 € (dont 177,34€ de charges versées par la collectivité au GUSO et 150,00 € versés à Madame Pascale MOREAU).

- DV137-2018 – 18 septembre 2018 : Monsieur Mano GRONDIN a effectué une mission en qualité de technicien de plateau sur l'esplanade du Palais des Congrès le 15 septembre 2018 dans le cadre de la manifestation « Les Culturelles ». Le montant total des prestations s'élève comme suit : 152,77 € (dont 82,77 € de charges versées par la collectivité au GUSO et 70,00 € versés à Monsieur Mano GRONDIN).

- DV138-2018 – 18 septembre 2018 : Monsieur Loiz Amour FERJOU a effectué une mission en qualité de technicien de plateau sur l'esplanade du Palais des Congrès le 15 septembre 2018 dans le cadre de la manifestation « Les Culturelles ». Le montant total des prestations s'élève comme suit : 152,77 € (dont 82,77 € de charges versées par la collectivité au GUSO et 70,00 € versés à Loiz Amour FERJOU).

M. GILBERT : Dans le cadre de la manifestation « Les Culturelles », il y eu plusieurs emplois complémentaires pour venir en soutien de l'équipe du Palais des Congrès. Il a été fait le choix de ne pas faire garder le site le vendredi soir et le dimanche. Par conséquent, la manifestation a été montée et démontée le jour même. L'amplitude horaire était de 7h à 3h du matin.

Au vu des effectifs de l'équipe action culturelle et afin de respecter la réglementation en matière d'amplitudes horaires des agents, il a été nécessaire de faire appel à des intermittents du spectacle pour accompagner l'équipe pour les montages et démontages.

Ces 3 personnes (issues du territoire) sont intervenues dans le cadre de la manifestation du 15 septembre « les Culturelles » pour :

- *La mise en place technique de la manifestation dès le matin*
- *Le démontage et rangement en fin de journée (lumière, stands, tables, chaises, plantes, électricité)*
- *L'aide au démontage et rangement du groupe musical*

Pascale MOREAU était présente le matin. Mano Grondin et Loiz Ferjou sont arrivés à 23 h, et sont restés jusqu'à la fin du rangement (3 h environ). Des bénévoles ont également aidé et je les en remercie.

M. GARNIER : Nous ne remettons pas en cause ce qui a été fait. Ce qui nous surprend toujours et ce n'est pas la première fois que nous intervenons sur ce type de dossier, c'est le nombre de travaux qui sont réalisés à l'extérieur et qui pourraient l'être en régie. La commande publique 1463, c'est la même chose. Je viens du monde agricole et je n'ai jamais vu un agriculteur faire faire sa vidange de tracteur à l'extérieur, il la fait lui-même. Lorsque l'on voit combien cela coûte, c'est assez surprenant. Il nous semble qu'il y aurait des économies à faire en faisant faire les travaux en régie.

François, tu as parlé de surveillance, n'y aurait-il pas eu des vols durant « Les Culturelles » ? Donc, la surveillance n'a pas été bien faite.

M. GILBERT : Il n'y avait pas de gardiennage la veille. L'installation de câblages électriques a été anticipée, il y a effectivement eu des vols. Il s'agit de problèmes de citoyenneté dans ce cas précis. Le vol, nous ne pouvons pas l'accepter.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la décision n° DV141 :

- DV141-2018 – 18 septembre 2018 : Un bail est conclu avec M. et Mme GUICHARD Laurent et Nathalie, concernant la mise à disposition d'une maison d'habitation située 110 rue du Faubourg à Parthenay (79200), du 14 septembre 2018 au 14 septembre 2024. Ce bail est consenti moyennant un loyer annuel de 4 200 € payable le 1^{er} de chaque mois (350 €). Le loyer sera révisé annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee. Toutefois, le loyer mensuel pour les 18 premiers mois sera nul en contrepartie de la prise en charge, par M. et Mme GUICHARD, de certains travaux estimés à la somme de 6 300 € TTC. Le paiement du 1^{er} loyer interviendra le 14 mars 2020.

Mme LAMBERT : La maison située 110 rue du Faubourg Saint-Paul, propriété de la Ville, est inoccupée depuis plusieurs années. Ainsi, dans le cadre de la politique d'optimisation du patrimoine immobilier de la collectivité, nous avons souhaité proposer ce bien à la location.

Il est apparu que la maison était une solution répondant aux besoins de cette famille et il leur a été proposé les conditions suivantes dans le cadre d'une convention de travaux définie dans le bail comprenant les travaux ci-dessous énumérés :

- *Enlèvement du parquet du séjour, coulage dalle béton, chape et pose carrelage (les réseaux sous planchers devront être protégés mécaniquement par fourreaux, la vérification sera faite par un technicien du CTM)*
- *Réfection partielle des installations électriques*

- Vérification et maintenance des installations de chauffage
- Réparation des stores et volets défectueux
- Mise en conformité des réseaux gaz
- Fourniture et travaux de peinture
- Fourniture et travaux de tapisserie
- Travaux de nettoyage

Ces travaux sont estimés à la somme de 6 300 € TTC.

Mme SECHERET : Pourquoi reloger cette famille qui habite actuellement la maison à côté du Marché aux Affaires ?

Mme LAMBERT : Elle est expulsée de cette maison, il était donc important de pouvoir lui proposer un nouveau logement.

Mme SECHERET : Il n'y avait pas possibilité de faire certains travaux en régie dans cette maison ?

Mme LAMBERT : Il y avait urgence à les reloger donc il fallait qu'ils puissent occuper la maison rapidement. Beaucoup de travaux restent à réaliser et je pense que c'est un bon deal car cela lui permet d'être logée 18 mois sans loyer moyennant ces travaux.

Mme SECHERET : Y aura-t-il une surveillance des travaux réalisés ? En matière d'électricité notamment, des normes sont à respecter.

Mme LAMBERT : Il s'agit de la réfection partielle des installations électriques. Cette famille sera locataire donc ce sera à elle de faire vérifier.

M. GAUTIER : J'habite à côté de cette famille. Je suis allé la voir, les travaux sont commencés et le parquet sera bientôt terminé.

Des précisions ont été demandées s'agissant des commandes publiques n°1463 – 1539 et 1542 :

1463	6 septembre 2018	Bdc	SERVANT ETS	Vidange moteur tracto Service Voirie, réparation pompe à eau KUBOTA Service Espaces Verts, réparation machine à tracer Service Sports - Service Achats	221,17 € HT
1539	27 septembre 2018	Bdc	SERVANT ETS	Vidange tracteur AN270XB et vidange tracteur KUBOTA 2890VA79 Service Espaces Verts - Service Achats	492,67 € HT
1542	1 octobre 2018	Bdc	SERVANT ETS	Mise à niveau d'huile sur épaveuse BOMFORD Service Espaces Verts - Service Achats	66,69 € HT

M. ROUVREAU : Pour répondre sur l'atelier de réparation et d'entretien, il manque parfois, dans les commandes publiques, des précisions. Concernant la mise à niveau d'huile sur épaveuse BOMFORD (CP1542), il s'agit d'une pièce qui a été changée et qui a nécessité un complément d'huile.

Comme nous nous étions engagés à le faire, un chef d'atelier mécanique a été recruté. Il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} décembre. Ses missions seront, entre autres, les suivantes :

Assurer l'entretien et la maintenance du parc

- Effectuer l'entretien, la maintenance et les réparations des véhicules légers, y compris électriques mais également des poids lourds, engins de chantier et des petits matériels d'espaces verts

- Assurer le suivi des entretiens et opérations de maintenance (vidange, contrôle technique, vérification périodique des engins, ...)
- Organiser la réception des véhicules et/ou matériels
- Détecter et diagnostiquer des pannes
- Conduire des véhicules chez les prestataires pour les réparations ou contrôles
- Contrôler et essayer le matériel après intervention
- Assurer la maintenance courante de l'outillage et du matériel, entretenir l'atelier

Optimiser la gestion du parc

- Optimiser la maintenance préventive et curative du parc
- Réaliser un diagnostic du parc, formaliser et gérer l'inventaire de la flotte
- Participer à la réalisation d'un programme pluriannuel de renouvellement du parc
- Mettre en place des carnets d'entretien dans l'ensemble des véhicules du parc et en assurer le suivi
- Réaliser l'inventaire des pièces détachées en stock
- Anticiper l'approvisionnement et participer à la gestion du stock de l'atelier mécanique
- Développer un réseau relationnel avec les professionnels
- Participer à la définition des besoins lors de la rédaction de procédures de marchés publics (achats de véhicules et matériels, prestations d'entretien et de maintenance du parc, ...)



2 - BILAN D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2017

M. LE MAIRE : Le Bilan d'Activités Communautaires 2017 présente les activités et les projets récents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du Bilan d'Activités Communautaires de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2017.

Il est obligatoire que chaque Maire d'une Commune appartenant à la Communauté de Communes présente le Bilan des Activités Communautaires. Vous avez eu le document donc je ne vais pas procéder à sa lecture in extenso mais simplement faire quelques zooms sur des points importants pour resituer les choses dans leur contexte.

Le BAC a été classé en fonction des 4 items du projet de territoire qui a fait l'objet de beaucoup d'heures de réflexions et de réunions des élus communautaires. Les 4 thématiques sont les suivantes : l'économie, l'identité, la jeunesse et l'accessibilité.

« Économie – Emploi » :

Le travail de synthèse qui a été fait par les services communautaires, particulièrement par la Directrice Générale des Services, est intéressant car cela permet à chacun des élus municipaux d'avoir une idée de ce qu'est l'emploi sur le territoire de Parthenay-Gâtine notamment le nombre d'établissements, l'évolution du taux de chômage, l'activité de nos concitoyens et les différentes aides qui ont été votées par le Conseil Communautaire. Une des compétences majeures de Parthenay-Gâtine est de soutenir le tissu économique et notamment les entreprises. En 2016, nous avons aidé l'entreprise LISI, en 2017 la SOVAM qui a été reprise par un fonds d'investissement irlandais qui a de beaux projets actuellement en cours. Parthenay-Gâtine a soutenu cette entreprise à hauteur de 150 000 €.

« Petite enfance et jeunesse » :

Vous avez dans cette synthèse, le nombre de personnes impactées par la gestion de cette compétence sachant que nous avons souhaité proposer des services innovants à travers le programme d'investissement d'avenir, le projet jeunesse qui impacte la Ville de Parthenay puisque le Campus rural de projets est un projet en réseau avec une implantation à Parthenay, Secondigny, Thézay avec l'association La Fourmilière et Ménigoute dont nous avons posé récemment la première pierre. L'aspect innovant, c'est que nous allons vers une tranche d'âge de 15-30 ans

qui n'était pas dans les compétences gérées par la crèche et les écoles. Nous allons un peu au-delà en nous occupant de cette tranche d'âge.

« Scolaire » :

Je tiens à rappeler le contexte dans lequel nous étions et dans lequel nous sommes aujourd'hui. Cette compétence était exercée par 2 collectivités avant la création de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine : la Communauté de Communes du Pays Ménigoutais et la Communauté de Communes de Secondigny. D'un accord quasi-unanime, Parthenay-Gâtine a souhaité gérer cette compétence ce qui était un défi conséquent car le territoire est grand, le nombre d'enfants concerné est important (3 096 dont 2 476 dans le public et 621 dans le privé). Ce n'était pas facile à organiser. Il y a eu une volonté de mise à niveau des équipements mis à disposition dont des écoles et la Communauté de Communes s'est engagée sur un programme d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros, soit à peu près 500 à 600 000 euros par an jusqu'à la fin du mandat. C'est une volonté forte de Parthenay-Gâtine que de donner à l'ensemble des enfants scolarisés dans le public et dans le privé, des équipements de bon niveau.

Il y a eu un travail très important de fait au niveau des écoles privées. Nous avons une obligation de verser des forfaits mais le forfait n'était pas le même selon que l'on se trouve à Vasles, à Secondigny ou à Parthenay. Il y a eu un important travail de concertation, de rencontres des élus en charge du scolaire notamment Véronique GILBERT et Vanessa TEILHARD, responsable du service Scolaire. De nombreuses réunions ont été organisées pour aboutir à un forfait unique de même niveau sur l'ensemble du territoire que les écoles privées se situent à Parthenay, Vasles ou Secondigny. Je tiens à remercier la capacité d'écoute des élus communautaires et des associations de parents d'élèves car ce n'est pas facile, lorsque vous êtes à un niveau plus élevé, de baisser. De plus, ce n'est pas toujours simple à faire comprendre quand vous êtes président d'OGEC.

« Action sociale » :

Il s'agit d'une compétence importante gérée par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) mais pas sur l'ensemble du territoire car des associations faisaient déjà un travail pertinent et de bonne qualité, ce qu'elles continuent à faire. Le CIAS a été constitué et assure un service de grande qualité sur le territoire.

« Culture – Sport » :

Il y a eu des modifications importantes dont le déménagement en 2017, de l'école d'arts plastiques dans l'ancienne école Montgazon pour créer un pôle culturel communautaire. L'idée est qu'à terme, l'école de musique intègre ce pôle culturel pour faire un pôle central de Parthenay-Gâtine.

Concernant le centre aquatique Gâtinéo, le nombre d'entrées est constant soit environ 132 000 par an. La piscine de Saint-Aubin également avec environ 23 000 entrées par an.

Aussi, les contrats qui sont passés, notamment les CTEAC (Conventions Territoriales d'Éducation Artistique et Culturelle) pour l'accompagnement de nos concitoyens en matière culturelle grâce aux financements de l'État et de la Région donc un travail de partenariat conséquent.

Je souligne un point important sur les médiathèques avec un fonds documentaire exceptionnel pour une collectivité comme la nôtre de donner à lire ou à écouter au plus grand nombre.

« Urbanisme » :

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, nous avons pris la compétence instruction et la compétence planification. Nicole LAMBERT notamment fait partie des groupes de travail sur l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. C'est un travail essentiel car il s'agit de l'avenir du territoire.

Nous avons souhaité mettre en place, avec Nathalie BRESCIA, Vice-présidente en charge de la gouvernance, une méthode de concertation, d'association de l'ensemble des élus du territoire par des groupes de travail. Nous avons souhaité mélanger et découper le territoire de la Communauté de Communes différemment de ce qu'il pouvait être avant la création de Parthenay-Gâtine pour éviter ce réflexe un peu classique qui est de dire par exemple : « Je me trouve dans l'ancien canton de Ménigoute donc je vais m'occuper de celui-ci plutôt que d'un autre ».

L'idée étant qu'un élu ne soit pas en position d'élu communal au niveau communautaire mais un vrai élu communautaire n'ayant comme objectif que l'intérêt général de la Communauté.

C'est toujours l'enjeu que les PLUi ne soient pas l'addition de PLU communaux mais soient véritablement des PLU intercommunaux. L'objectif est là et je pense qu'avec un bon état d'esprit, il sera atteint.

« Assainissement – déchets » :

Il y a eu des modifications qui n'ont pas forcément impacté la Ville de Parthenay mais les communes rurales sur le nombre de ramassages. Cela a été rapidement accepté même si nous pouvons comprendre que nous ayons une perception différente selon que nous sommes ramassés 1 fois par semaine ou tous les 15 jours. On considère que le service rendu est moindre et que le montant payé est trop important. Je pense que l'explication et la pédagogie ont permis de comprendre qu'en définitive un ramassage sur des zones rurales tous les 15 jours satisfait à la fois l'aspect sanitaire et assure un service de qualité pour le montant sollicité.

« Identité » :

Nous mettons en avant ce qui est une des spécificités de notre territoire, le savoir-faire à organiser de grands événements. L'ensemble des agents communaux et intercommunaux est très opérationnel et capable d'organiser des festivals comme le FLIP ou le FIFO.

La Communauté a récupéré en direct la gestion de la compétence tourisme et à la suite il y a eu une progression incontestable de la fréquentation de l'office de tourisme une fois déplacé de la Vau Saint-Jacques au Palais des Congrès. Puis une explosion du nombre de visites organisées par le Pays d'art et d'histoire puisque ces visites de bonne qualité ont attiré environ 900 personnes sur l'année 2017. Les articles que vous avez pu lire dans la presse ont fait écho de propos tenus par des acteurs du tourisme très positifs pour cette saison. Les outils mis en place, notamment le véhicule mobile du tourisme est aussi une nouvelle conception d'une compétence gérée par une collectivité, en allant au-devant du citoyen. Nous nous équipons pour le faire et nous avons eu l'heureuse surprise de voir qu'Etalmobil avait fait un outil intéressant. Faire travailler une entreprise locale assez emblématique pour ses magasins mobiles était intéressant. Cela a été un franc succès même s'il est sorti un peu tard dans la saison. C'est un outil qui est mis à disposition de l'ensemble des organisateurs d'événements, quels qu'ils soient (culturels, sportifs...). Il est allé à Vasles, au Nombriol du Monde... Dès qu'il y a un événement, l'idée est que ce véhicule puisse aller au-devant du public et faire la promotion touristique du territoire. Il était présent pour la randonnée communautaire au Jardin du Gué.

Un point sur le journal communautaire car c'est un sujet d'interrogation. Un questionnaire a été diffusé en ligne concernant l'image de la Communauté de Communes dont l'un des sujets à évaluer est le bulletin communautaire. Ce dernier demande du temps et a un coût. Nous avons diminué les coûts de distribution car ce sont les communes qui en ont eu la charge. Est-ce vraiment le meilleur mode de communication ? Est-ce que les élus de Parthenay le reçoivent chez eux ou pas ? Est-ce qu'ils le lisent ? C'est le retour qu'il est important d'avoir sur un outil comme celui-ci.

Dans le BAC, vous avez beaucoup d'autres données comme les projets de l'année à venir même si le BAC, réglementairement, c'est un bilan de l'activité précédente. Nous avons tout de même souhaité évoquer certains projets existants depuis 2015-2016 tels que la Maison de la Parthenaise, Fais ton sport, le Plan Climat Air Energie Territoriale qui est aussi un dossier majeur pour nos collectivités. Il sera mené en partenariat avec le PETR, les Communautés de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet et Val de Gâtine.

Ce bilan est à votre disposition.

Mme SECHERET : Après avoir regardé plus en détail, j'ai cherché où se trouvait le Relais des Petits. Ce dernier devait être transféré dans le bâtiment tertiaire. Est-ce toujours d'actualité ?

M. LE MAIRE : En Conseil Communautaire, le budget et le montage juridique ont été votés. Le lieu a changé car à un moment donné nous étions plus proche des silos de Gamm Vert. Nous l'avons déplacé devant l'ancienne halle de marchandise, dans l'axe de la Maison de l'Emploi. Il y aura le Relais des Petits au rez-de-chaussée et au premier étage, une partie sera réservée à l'entreprise exerçant actuellement au 1^{er} étage de la Villa Parthenay. Une surface est encore disponible pour laquelle des sociétés sont intéressées. Le chantier devrait commencer courant 2019.

Mme SECHERET : Comment allez-vous faire avec le Relais des Petits actuel qui normalement devait déménager ? Va-t-il pouvoir attendre 2 années ?

M. LE MAIRE : L'Élu en charge de l'Enfance-Jeunesse a négocié avec la CAF et la PMI pour obtenir un délai. Au départ, nous avions du mal à trouver un investisseur mais maintenant c'est fait. Le Relais des Petits devrait emménager dans l'immeuble tertiaire avant ou après l'été 2019.

Mme SECHERET : Les locaux actuels du Relais des Petits seront-ils en location ?

M. LE MAIRE : Oui.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.*

O
O O
O

TERRITOIRE NUMERIQUE

3 - TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE - MODIFICATION DU PERIMETRE DES ACTES REGLEMENTAIRES - APPROBATION D'UN AVENANT N°3

M. GILBERT : Par convention conclue avec la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 11 janvier 2007, la Ville de Parthenay s'est engagée à transmettre au Préfet certains actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

Par avenant n°1 en date du 3 janvier 2012, la Ville de Parthenay a choisi d'intégrer à la convention initiale, la télétransmission des documents budgétaires.

Par un avenant n°2 du 22 mars 2018, la Ville de Parthenay a choisi d'intégrer la dématérialisation des actes relatifs à la commande publique et à l'urbanisme.

Il est proposé une modification par avenant n°3 de cette convention afin de retirer les autorisations individuelles d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats) du périmètre des actes réglementaires transmis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à conclure avec la Préfecture des Deux-Sèvres afin de retirer la dématérialisation des actes d'autorisations individuelles d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Mme SECHERET : Pourquoi retirons-nous cette dématérialisation ?

M. GILBERT : A cause du nombre d'actes et du temps de travail qui est aussi important que de procéder manuellement.

Mme SECHERET : Je ne comprends pas très bien.

M. GILBERT : La dématérialisation pour ces actes est lourde et compliquée.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AMENAGEMENT URBAIN

4 - REAMENAGEMENT DE LA RUE DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE - LOT N°1 «TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE» - APPROBATION D'UN AVENANT N°2

M. ROUVREAU : Dans le cadre du réaménagement de la rue du Président Salvador Allende, il convient de conclure l'avenant suivant aux marchés conclus avec les entreprises titulaires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n°CM99-2017 du 19 octobre 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux :

Lot n°1 – Terrassement – Assainissement - Voirie

Les travaux consistent à :

- Travaux en moins-value :
- Ajustement de quantité de pièges à eau (aco-drain)
- Suppression des résines agrégats sur allées piétonnes
- Suppression de bordures
- Travaux en plus-value :
- Mise à niveau d'ouvrages sous chaussée
- Réalisation de glacis béton le long de l'ouvrage en gabion
- Réalisation d'une clôture

Ces travaux représentent une moins-value de 54 042,60 € HT soit 64 851,12 € TTC.

L'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise M'RY représente une diminution de 0,58 % de son montant initial d'un montant de 727 252,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à la somme de 723 007,67 € HT (comprenant l'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 49 798,27 € HT).

Le délai du marché est prolongé de 2 semaines.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux de réaménagement de la rue Salvador Allende,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Il y a quelques mois, je vous avais annoncé une plus-value pour les travaux de la rue Salvador Allende. Là, je reviens vers vous avec une moins-value de 0,58 %.

À notre demande, le maître d'œuvre nous a fait des propositions pour alléger le budget. Nous avons donc procédé à certaines modifications. La moins-value est de 54 042,60 € HT.

Lors de l'inauguration, nous avons eu une demande pour empêcher les poids-lourds de traverser et de venir sur la rue Salvador Allende. Nous avons trouvé une solution mais celle-ci est seulement liée aux travaux de la route Nationale 149. Dès qu'ils seront terminés, nous enlèverons les 10 panneaux qui n'ont pas lieu d'être à cet endroit et c'est la police qui prendra le relais.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

URBANISME – ENVIRONNEMENT

5 - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE DE PARTHENAY - AVIS DE LA COMMUNE DE PARTHENAY

Mme LAMBERT : Le projet de travaux, objet de l'enquête publique, concerne la réhabilitation de la déchèterie de Parthenay. Outre l'information du public grâce à l'enquête publique, la procédure vise à obtenir, auprès de Madame le Préfet des Deux-Sèvres, l'autorisation d'exploiter la déchèterie de Parthenay suite aux travaux de réhabilitation qui y sont envisagés.

Le site actuel de l'Installation Classée est situé sur la parcelle cadastrale AV n°133, qui présente une surface totale d'environ 9 421 m². La réhabilitation prévoit une extension de la déchèterie sur la parcelle cadastrale AV n°5 de la Commune de Parthenay. Cette parcelle présente une surface de 9 352 m², mais seule une partie de la parcelle (au sud) sera utilisée pour l'extension.

Le projet d'aménagement présente une emprise d'environ 11 000 m², entièrement propriété de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le périmètre géographique de provenance des déchets réceptionnés sur la déchèterie de Parthenay est constitué par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Seuls les habitants ayant une résidence principale ou secondaire sur le territoire peuvent accéder à la déchèterie ainsi que les professionnels exerçant une activité sur le territoire.

La déchèterie de Parthenay est devenue obsolète, suite aux évolutions de la réglementation et de la population. Le projet est de redimensionner la déchèterie pour pouvoir accueillir de manière sécurisée les habitants et les professionnels du territoire.

Cette nouvelle déchèterie répond aux objectifs suivants :

- La réhabilitation de l'ancien équipement dans le cadre de la réglementation et de la protection de l'environnement ;
- La possibilité d'accueillir de nouveaux flux et d'être évolutifs dans le but d'atteindre des objectifs de recyclage et de valorisation fixés par les directives européennes et la législation française dans le respect de la réglementation du travail et de l'environnement ;
- L'optimisation des modes de dépôt des déchets pour faciliter leur dépotage et améliorer la sécurité des usagers ;
- La sécurisation de la circulation sur site en séparant les flux de véhicules légers et les flux d'exploitation en poids lourds.

Le site se présente ainsi :

- Un quai bas réservé à l'exploitation (circulation de PTAC 26 à 32 T - camions ampliroll) ;
- Un quai haut dédié aux usagers (circulation de véhicules de PTAC 3,5 T maxi - camions-plateau) ;
- Une zone dédiée aux Services Déchets (bâtiment social de vie, bâtiment de stockage des véhicules et atelier, parkings).

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Aménagements concernant la zone d'accès au public de la déchèterie :
- Extension de la déchèterie avec la création d'une plateforme de dépôt au sol des déchets verts et des gravats ;
- Extension du quai existant en créant 3 nouveaux quais pour accueillir de nouvelles filières ;
- Création d'un local léger dédié à la collecte des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)/DDM (Déchets Dangereux des Ménages) et DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ;
- Réaménagement de l'entrée / sortie du site pour les véhicules légers ;
- La réfection du local d'exploitation en haut de quai ;
- Le réaménagement de la zone dédiée aux « petits flux » pour accueillir une zone de dépôt du réemploi notamment.
- Aménagements concernant la zone d'exploitation de la déchèterie :
- La création d'un accès à la déchèterie en bas de quai pour les poids lourds ;

- L'extension de la déchèterie avec la création d'une plateforme de dépôt au sol du verre, dont l'accès pour les usagers se fait depuis le haut de quai ;
- La création d'un bassin tampon des eaux pluviales du site et de collecte des eaux utilisées lors de l'extinction d'un incendie ;
- La mise en œuvre d'une bâche incendie souple de 60 m³.
- Aménagements concernant la zone dédiée aux services :
- La création d'un parking pour 8 véhicules ;
- La construction d'un hangar de stockage des véhicules de services et d'un atelier ;
- La création d'un bâtiment social de vie pour le personnel des Services (sanitaires, vestiaires, bureaux et coin repas) ;
- Un nouvel aménagement paysager.

Enfin, l'entrée de la déchèterie sera équipée de barrières et de bornes d'accès.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis favorable / défavorable au projet tel qu'arrêté par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V ;

Vu la demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R.181-12 à D.181-15-10 du Code de l'Environnement ;

Considérant que le dossier a été soumis à enquête publique du 10 septembre au 12 octobre 2018 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Parthenay ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable / défavorable au projet tel qu'arrêté par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Il s'agit d'agrandir la déchèterie en utilisant une partie de la parcelle qui jouxte cette dernière afin que la déchèterie soit plus accessible, plus sécurisée et ainsi permettre un tri sélectif plus important.

M. BEAUCHAMP : Il s'agit d'un investissement lourd. Cela risque-t-il d'avoir une incidence sur le montant de la taxe ?

Mme LAMBERT : Peut-être mais nous savons de façon inéluctable que la déchèterie doit être réhabilitée, qu'il va falloir trier de plus en plus mais il faut que chacun soit conscient que nous travaillons pour les générations à venir. Plus nous trierons, plus nous protégerons l'environnement mais cela a un coût.

Il y aura des aides sur cette installation notamment de la part de l'ADEME. Je n'ai pas de chiffres précis ce soir. C'est un investissement de plus de 1 million d'euros.

M. BEAUCHAMP : Cette nouvelle déchèterie peut permettre également de mieux valoriser les déchets. Y aura-t-il des recettes ?

Mme LAMBERT : Il y aura effectivement des recettes supplémentaires mais elles ne couvriront pas tout. La collecte et le traitement des déchets sont onéreux et je ne pense pas qu'il faille espérer que cela diminue.

M. BEAUCHAMP : Merci.

M. GILBERT : Je pense que c'est un très bon projet et même temps je suis un peu dubitatif sur le recyclage. Recycler c'est bien et c'est vrai que cela coûte cher mais je pense que c'est une bonne chose sur un temps assez court et pour certains matériaux. Je suis plutôt dans une approche où l'ensemble de la filière plastique devrait s'arrêter. C'est bien de recycler et de dire qu'avec des bouteilles plastiques nous faisons des polaires ou des tuyaux

mais quand ces derniers ont terminé leur cycle, ils ne sont plus recyclés. Petit à petit, ils se désagrègent pour souvent se retrouver au fond des mers. C'est une situation dramatique. Si vous regardez ce que vous mettez dans la poubelle jaune et que vous multipliez par le million d'habitants que nous sommes ou le milliard d'habitants sur terre, nous allons vers une catastrophe si nous continuons la filière plastique.

Mme LAMBERT : Il y a un effort de fait au niveau des sacs plastiques qui ont disparu de beaucoup de commerces. Au niveau des emballages, il y en a énormément. Lorsque vous achetez des ampoules il y a 3 emballages autour, idem pour les piles et bien d'autres produits. Que faire car je pense que nous ne reviendrons pas au temps où les gens venaient acheter les clous au poids, c'est dans des petites boîtes plastiques, mais peut-être serons-nous amenés à cela. C'est en amont qu'il faut travailler mais cela ne dépend pas de nous.

M. BOIVIN : Je voulais aborder le volet de l'environnement. Outre les aménagements, il a été émis le souhait, en commission, de développer une compensation de la nature par des réalisations qui vont se faire sur le site. Derrière ce projet de réhabilitation, il y a un espace d'environ 1,5 hectare que nous avons visité avec les élus afin de nous imprégner du lieu. Cette parcelle comprend une partie qui se reboise naturellement, une autre un peu plus escarpée le long de la station d'épuration puis un coteau en contrebas qui longe le chemin de randonnée et qui propose un visuel assez remarquable de l'ensemble du viaduc de chemin de fer. Nous ne sommes pas en retard au niveau de la réflexion. De nombreuses pistes ont été évoquées comme la recherche de partenaires locaux pour aider la collectivité à réaffirmer et à promouvoir ce volet environnemental. Différentes pistes : de la plantation d'essences locales à des animations pédagogiques encadrées, l'ouverture d'une certaine partie du site au public à un relevé faunistique de la faune et la flore avec de la signalétique retraçant la qualité du site et son historique. De nombreuses pistes de réflexion sont en cours et nous aurons le plaisir de vous présenter un travail plus abouti de ce volet environnemental. Merci.

Mme SECHERET : Y aura-t-il un quai recyclerie ?

Mme LAMBERT : Oui, c'est ce que nous appelons la zone dédiée aux petits flux pour accueillir le dépôt de réemploi.

*Adopté à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

M. CHEVALIER : J'ai découvert dans la presse l'esquisse du futur projet du cinéma qui est original. L'idée est de réutiliser une partie de ce qui existe et c'est plutôt bien. Par rapport aux silos, je me demandais si nous avons voté leur déconstruction.

M. LE MAIRE : Non.

M. CHEVALIER : J'ai des questions. La première : « Quelle va être la part de la municipalité dans le choix du projet architectural ? Avez-vous eu un mot à dire ou est-ce le choix uniquement de la SIC ? ». La seconde concerne le montage financier et la part de la municipalité. La troisième qui me pose un peu plus question et pour éviter que l'histoire ne se répète et fasse échouer ce projet, il y a une maison d'habitation juste à côté donc un propriétaire. Nous savons que l'échec du précédent projet est lié à des problèmes notariaux donc je voulais savoir si cela a été réfléchi et discuté au préalable car si nous nous lançons dans ce projet intéressant, il ne faudrait pas qu'il soit de nouveau bloqué ou retardé à cause d'un problème foncier. Y a-t-il eu des discussions avec le propriétaire ?

M. LE MAIRE : En tant que partenaire privilégié de la future SIC Ciné Gâtine, nous avons pu bénéficier d'une avant-première, il y a environ 3 semaines. Une présentation a également été faite auprès des membres de l'association. Puis, le projet a été dévoilé par le porteur du projet à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du Foyer.

Arrivée de Daniel LONGEARD à 20h30

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec l'architecte qui a fait à la fois une belle esquisse, une belle réflexion historique sur la Ville, le lieu, l'histoire du lieu...

La deuxième observation qu'il a portée à notre connaissance est qu'il récupère l'existant et le transforme pour lui donner une nouvelle vocation ce qui est une approche intéressante.

La troisième observation est que nous savons que ce cinéma sera identifié rapidement comme celui de Parthenay car il n'y a pas d'autre cinéma en Deux-Sèvres voire en France qui soit réalisé de cette manière.

Nous visitons des cinémas dans d'autres villes et ils sont souvent en périphérie, de forme rectangulaire...

M. CHEVALIER : ... y a-t-il de l'amiante dans ces silos ?

M. LE MAIRE : C'est une observation que je voulais faire. L'architecte a pris la précaution de le dire. Lui ou des membres de son équipe sont allés constater sur site mais pour l'instant nous sommes sur une pré-esquisse. Le budget est chiffré globalement. L'évaluation des coûts peut être différente par une démolition ou une construction que nous n'aurons pas de manière aussi importante car nous allons normalement moins démolir que prévu. Cela nécessite de revoir complètement l'accord que nous avons avec l'Établissement Public Foncier car la démolition devait commencer en septembre/octobre. Le fait qu'il y ait une nouvelle esquisse change le calendrier.

Ensuite, nous pourrions savoir quel est le budget précis et la participation des différents partenaires financiers. Pour l'instant, tout est en suspens. Nous avons des indications sur ce que pourraient attribuer la Région Nouvelle Aquitaine, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), le Département puis la Ville de Parthenay. Il nous faut un budget beaucoup plus précis que ce que nous avons aujourd'hui pour pouvoir répondre à cette question financière.

M. CHEVALIER : Pour avoir connu cette situation dans l'entreprise dans laquelle je travaille, un désamiantage sur une surface aussi importante représente un coût exorbitant. L'idée de l'esquisse est très bonne, c'est original et ce sera assez singulier au niveau des cinémas.

M. LE MAIRE : Je vérifiais mais nous avons déjà discuté de la démolition avec l'EPF donc nous connaissons le montant qui était de 350 000 €.

M. CHEVALIER : Pour un désamiantage sur une surface beaucoup moins grande, nous arrivons vite à la somme de 400 000 €. S'il n'y a pas de poussière, nous ne sommes pas obligés de désamianter.

M. ROUVREAU : Si nous pouvons désamianter c'est mieux.

M. CHEVALIER : Ce sera obligatoire à un moment donné donc ce serait dommage de détruire le cinéma une fois qu'il sera construit.

M. LE MAIRE : La dernière question que vous posez sur l'aménagement des abords. Nous avons déjà discuté avec les propriétaires occupant de la maison. Il y a plusieurs années dans la perspective d'aménagement de toute cette zone, nous avons déjà préempté la maison voisine. Ce sont des personnes d'un certain âge et nous devons procéder avec humanité et bienveillance. Nous avons un peu de temps avant que les choses s'enclenchent. Leur maison est située sur le futur parking, elle n'impacte pas le futur bâtiment.

M. CHEVALIER : Quand vous passez à côté vous voyez bien qu'elle est très proche de la future entrée donc cela pose tout de même un souci.

M. LE MAIRE : Il y a un autre projet que j'évoque car cela me semble important de le faire, il s'agit d'une offre privée de loisir bowling. Nous rencontrons de temps en temps le porteur du projet. Les architectes doivent se rencontrer pour voir ce qui peut être fait en commun. Comme nous sommes en charge des abords, nous devons savoir ce que veulent faire les deux parties concernées.

Je voudrais remercier la SCIC pour son investissement. Elle sera créée normalement fin 2018. Il y a un gros travail qui est mené en ce moment.

M. CHEVALIER : Le concept de faire que ce ne soit pas qu'un cinéma est bien. Nous n'irons pas qu'au cinéma de Parthenay. S'il y a une offre de loisir à côté et pourquoi pas un restaurant d'insertion, ce serait un ensemble.

M. LE MAIRE : Il y aura 4 salles de cinéma. Dans la partie gauche située sur la déclivité, il y aurait la salle de cinéma au rez-de-chaussée puis une salle au-dessus en complément d'environ 400 m². La petite guérite en haut des silos peut être un point de vue commercial intéressant à exploiter.

M. CHEVALIER : Concernant l'accessibilité, il faudra réfléchir à la possibilité d'élargissement du pont de Poitiers ou créer une passerelle pour piétons si nous souhaitons faire le lien entre le cœur de ville et ce quartier. Cette question pourrait s'intégrer en même temps dans le projet architectural.

M. LE MAIRE : Nicole LAMBERT a abordé la question lors de la réunion au Foyer.

M. GARNIER : Ce projet de cinéma remporte notre complète adhésion pour plusieurs raisons. Sa situation, même si elle n'est pas en centre-ville, fait le lien entre le centre-ville et l'extension, Diff'Art étant à proximité. Sa conception également car cette esquisse sort de l'ordinaire. Je vous rejoins en disant que ce sera le cinéma de Parthenay. Utiliser des silos qui sont le vestige de l'activité agroalimentaire qui existe toujours mais plus sous cette forme là et plus ici, est intéressant. Pour nous, réutiliser l'existant fait partie du développement durable. Valoriser le patrimoine est un peu faire un travail de mémoire, c'est nous rappeler notre passé donc nous donnons notre complète adhésion sur ce projet en espérant qu'il aille au bout.

M. LE MAIRE : L'architecte a employé une expression très parlante et ne croyez pas que je profite de l'absence de Mme PROUST pour l'employer : « c'est une cathédrale agricole ». Comme Jean-Paul GARNIER le dit, c'est l'histoire de notre territoire.

M. GILBERT : Lors de la manifestation « Les Culturelles », une vidéo retraçant une première partie de la programmation culturelle, de septembre 2018 à janvier 2019, a été présentée. Elle est diffusée sur internet notamment sur Youtube. Je vous propose de la regarder car elle représente ce que nous souhaitons demain avec les associations pour que l'offre culturelle soit partagée par tous et également en images. Nous pensons que cela peut favoriser l'accès aux différents spectacles.

Diffusion de la vidéo.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 19 octobre 2018 au 2 novembre 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;